



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SANTEC Séance du 25 novembre 2011

Date de convocation :

18 novembre 2011

Date d'affichage :

28 novembre 2011

Transmission le jour même à la préfecture

Nombre de conseillers en exercice : 19

Étaient présents :

Bernard LE PORS
Henri LE GOFF
André JEZEQUEL
Marie-Ange LE STER
Jean-Marc TANGUY
Stéphane HANSMETZGER
Jean-Pierre RUMAYOR
Annie PRIGENT
Didier LE GAD
Jean-Louis BELLEC
Joseph CUEFF
Ronan PÉRON
Pascale DELVIGNE
Jean-Marc SANGANI
Françoise LE FUSTEC

Absents ayant donné procuration :

Jean-Claude LARRIEU
Julie MOAL
Emilie EVEN
Pascale DEPRAETRE

Mandataires

Henri LE GOFF
mandataire de :
Pascale DEPRAETRE

Didier LE GAD
mandataire de :
Emilie EVEN

Jean-Pierre RUMAYOR
mandataire de :
Jean-Claude LARRIEU

Bernard LE PORS
mandataire de :
Julie MOAL

Absent excusé :

A été élu secrétaire de séance :

Ronan PÉRON

1 – FINANCES : DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET 2011 DE LA COMMUNE.....	P 155
2 – FINANCES : DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET 2011 CAMPING	P 157
3 – FINANCES : TARIFS COMMUNAUX 2012	P158
4 – FINANCES : TARIFS DE L'ECOLE DE SPORTS POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2011/2012.....	P 161
5 – FINANCES : DOTATION GLOBALE D'EQUIPEMENT 2012	P 162
6 – FINANCES : DELIBERATION POUR L'OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE	P 163
7 - MARCHES DE TRAVAUX : ATTRIBUTION DES LOTS POUR LA CONSTRUCTION DE VESTIAIRES DE FOOT	p 164
8 - FINANCES : DELIBERATION INSTITUANT LA TAXE D'AMENAGEMENT	p 165
9 - CIMETIÈRE : CONSTRUCTION DE CAVEAUX D'AVANCE.....	P 166
10 - MARCHÉ PUBLIC : DÉLIBÉRATION PORTANT RECONDUCTION n°3 DU MARCHÉ A BONS DE COMMANDE POUR L'ENTRETIEN ET LA MODERNISATION DE LA VOIRIE COMMUNALE POUR L'ANNÉE 2012.	P 167
11 - INFORMATIQUE – RENOUELEMENT DU CONTRAT « ACQUISITION DE LOGICIELS ET DE PRESTATIONS DE SERVICES INFORMATIQUES - MAIRIE » AVEC SEGILOG	p 168
12 - INFORMATIQUE – RENOUELEMENT DU CONTRAT « ACQUISITION DE LOGICIELS ET DE PRESTATIONS DE SERVICES INFORMATIQUES - CAMPING » AVEC SEGILOG	p 169
13 - TRAVAUX : EFFACEMENT DU RESEAU FRANCE TELECOM RUE DU LIORS MEUR.....	P 170
14 - CONVENTION : DELIBERATION AUTORISANT LE MAIRE A SIGNER UNE CONVENTION ENTRE LE REPRESENTANT DE L'ETAT ET LA COMMUNE POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA TELETRANSMISSION DES ACTES SOUMIS AU CONTROLE DE LEGALITE	P 171
15 - URBANISME : CONVENTION POUR L'ETUDE ET LA REALISATION D'UN PERMIS D'AMENAGER POUR UN LOTISSEMENT COMMUNAL DE 7 LOTS DANS LE SECTEUR DU « FAVIC/ VENEC ».....	p 172
16 – FINANCES : REMISES EXCEPTIONNELLES SUR LE PRIX DES SEJOURS ORGANISES AU CAMPING MUNICIPAL DES DUNES AU MOIS D'AOUT PAR L'ASSOCIATION REVE DE MER.....	p 174
17 - CAMPING DES DUNES : DELIBERATION PORTANT RENOUVELLEMENT DE LA CONCESSION D'OCCUPATION PRECAIRE D'UN TERRAIN DOMANIAL A USAGE DE CAMPING PAR AVENANT N°2.....	P 175
18 – LOTISSEMENT TY DOUAR NEVEZ : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DANS LE CADRE D'UNE AIDE A L'ACCESSION SOCIALE A LA PROPRIETE – CONSORTS CARDINAL – TANGUY	P 176
19 – CCPL – DELIBERATION SUR LE RAPPORT DE LA COMMISSION D'EVALUATION DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION, SUITE AU TRANSFERT D'UNE PARTIE DE LA COMPETENCE« TOURISME ».....	P 177
20 - MARCHES PUBLICS – GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LE MARCHÉ « SIGNALÉTIQUE VERTICALE ROUTIERE »	p 178
21 – TRAVAUX : EFFACEMENT DES RESEAUX RUE DU LIORS MEUR ET RUE DE KERABRET	P 179
22 - TRAVAUX : REMPLACEMENT DU MATERIEL D'ECLAIRAGE PUBLIC – TRANCHE N°1 PROGRAMME 2011	P 180
23 - URBANISME : DELIBERATION PORTANT AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LA VENTE DE LOGEMENTS LOCATIFS PAR HABITAT 29.....	p 181
24 - FINANCES : DELIBERATION PORTANT ACCEPTATION DE LA REDEVANCE 2011 POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LES OUVRAGES DE DISTRIBUTION DE GAZ NATUREL	p 182



**POUR EXTRAIT CONFORME
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SANTEC
Séance du 25 novembre 2011**

Date de convocation :

18 novembre 2011

Date d'affichage :

28 novembre 2011

**Transmission le jour même à la préfecture
Nombre de conseillers en exercice : 19**

Etaient présents :

Bernard LE PORS
Henri LE GOFF
André JEZEQUEL
Marie-Ange LE STER
Jean-Marc TANGUY
Stéphane HANSMEYER
Jean-Pierre RUMAYOR
Annie PRIGENT
Didier LE GAD
Jean-Louis BELLEC
Joseph CUEFF
Ronan PÉRON
Pascale DELVIGNE
Jean-Marc SANGANI
Françoise LE FUSTEC

Absents avant donné

procuration :

Jean-Claude LARRIEU
Julie MOAL
Emilie EVEN
Pascale DEPRAETRE

Mandataires

Henri LE GOFF
mandataire de :
Pascale DEPRAETRE

Didier LE GAD
mandataire de :
Emilie EVEN

Jean-Pierre RUMAYOR
mandataire de :
Jean-Claude LARRIEU

Bernard LE PORS
mandataire de :
Julie MOAL

Absent excusé :

A été élu secrétaire de séance :

Ronan PÉRON

L'an deux mil onze, le 25 novembre 2011, le Conseil Municipal de SANTEC, s'est réuni en session ordinaire, conformément à la loi, sous la présidence de Monsieur Bernard LE PORS, Maire, dans le lieu ordinaire de ses séances.

DELIBERATION N°1

OBJET : FINANCES : DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET 2011 DE LA COMMUNE

SECTION DE FONCTIONNEMENT DM n°1 - BUDGET COMMUNE 2011						
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
Article	intitulé	Montant	Article	intitulé	Montant	
60	Achat et variation des stocks	16 742,00				
60612	Energie électrique	8 942,00				
60621	combustible tracto	500,00				
60622	carburant	1 800,00				
60628	alimentation lait école	200,00				
60632	fourniture de petit équipement	1 500,00				
60636	vêtements de travail	800,00				
6064	fournitures administrative	2 000,00				
6068	autres matières et fournitures	1 000,00				
61	SERVICES EXTERIEURS	29 400,00				
6135	Locations mobilières (voir commentaire)	-1 000,00				
61523	Entretien et réparation voies et réseaux	5 000,00				
61551	entretien matériel roulant	3 000,00				
61558	Entretien autre biens mobiliers	800,00				
616	prime assurances	20 000,00				
6182	documentation générale	1 600,00				
62	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	-44 245,00				
6218	autre personnel extérieur	500,00				
6227	Frais d'acte et de contentieux	-3 000,00				
6231	annonces et insertions	155,00				
6232	fetes et cérémonie	7 000,00				
6238	reliure état civil	3 300,00				
6247	transports collectif	-58 000,00				
62471	transport coll cantine ndl	1 800,00				
62878	remboursement de frais ndl personnel cantine	2 800,00				
6261	Frais d'affranchissement	200,00				
6262	Frais de télécommunication	200,00				
6283	frais de nettoyage des locaux	800,00				
63	IMPOTS TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	1 130,00				
63512	Taxes foncières	430,00				
6355	impot et taxe sur les véhicules	700,00				
64	CHARGES DE PERSONNEL	-5 657,00				
6411	rémunération du personnel titulaire	4 000,00				
64168	autre emploi d'insertion	-5 000,00				
6417	rémunération des apprentis	3 300,00				
6453	coisation caisse de retraite	-5 000,00				
6454	cotisation assedic	-1 000,00				
6455	cotiss assurance dc	-2 000,00				
6456	versement supp familial	40,00				
6457	cotiss sociale apprentiss	3,00				
65	CHARGES DE GESTION COURANTES	-1 370,00				
6532	frais de mission	500,00				
6554	contribution autres organisme de regroupement	-1 900,00				
6558	autres contributions obligatoire	30,00				
66	CHARGES FINANCIERES	10 000,00				
668	Autres charges financ. (pour renégociation emprunts)	10 000,00				
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	-6 000,00				
6711	intérêts moratoires	2 000,00				
678	autres charges exceptionnelles	-8 000,00				
TOTAL DM DEPENSES		0,00	TOTAL DM RECETTES		0,00	
ECART RECETTES/ DEPENSES					0	

SECTION D'INVESTISSEMENT DM n°1 - BUDGET COMMUNE 2011					
DEPENSE D'INVESTISSEMENT			RECETTES D'INVESTISSEMENT		
Articles / programmes	PROGRAMME	Montant	Articles	PROGRAMME	Montant
17	acquisition	64 000,00			
2182	matériel roulant	64 000,00			
30	voirie réseau PVR	-64 000,00			
2315	effacement de réseau	-64 000,00			
TOTAL DM DEPENSES		0,00	TOTAL DM RECETTES		0,00
ECART RECETTES/ DEPENSES			0		

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE les modifications indiquées ci-dessus, au budget primitif 2011 de la commune.

**Le Maire,
Bernard LE PORS**



Date de convocation :

18 novembre 2011

Date d'affichage :

28 novembre 2011

Transmission le jour même à la préfecture

Nombre de conseillers en exercice : 19

Etaient présents :

Bernard LE PORS
Henri LE GOFF
André JEZEQUEL
Marie-Ange LE STER
Jean-Marc TANGUY
Stéphane HANSMETZGER
Jean-Pierre RUMAYOR
Annie PRIGENT
Didier LE GAD
Jean-Louis BELLEC
Joseph CUEFF
Ronan PÉRON
Pascale DELVIGNE
Jean-Marc SANGANI
Françoise LE FUSTEC

Absents ayant donné procuration :

Jean-Claude LARRIEU
Julie MOAL
Emilie EVEN
Pascale DEPRAETRE

Mandataires

Henri LE GOFF
mandataire de :
Pascale DEPRAETRE

Didier LE GAD
mandataire de :
Emilie EVEN

Jean-Pierre RUMAYOR
mandataire de :
Jean-Claude LARRIEU

Bernard LE PORS
mandataire de :
Julie MOAL

Absent excusé :

A été élu secrétaire de séance :

Ronan PÉRON

**POUR EXTRAIT CONFORME
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SANTEC
Séance du 25 novembre 2011**

L'an deux mil onze, le 25 novembre 2011, le Conseil Municipal de SANTEC, s'est réuni en session ordinaire, conformément à la loi, sous la présidence de Monsieur Bernard LE PORS, Maire, dans le lieu ordinaire de ses séances.

DELIBERATION N°2

OBJET : FINANCES : DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET ANNEXE CAMPING 2011

Vu l'avis favorable de la commission « Administration générale, finances, gestion du personnel, communication interne »,

MODIFICATION BUDGETAIRE						
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
	Article	intitulé	Montant	Article	intitulé	Montant
60		Achat et variation de stock	100,00	70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES	0,00
	6064	fournitures administratives	-100,00			
	6068	autres matières et fournitures	50,00			
	60611	eau et assainissement	-1 400,00			
	60612	énergie électricité	1 750,00			
	60632	fourniture de petit équipement	-200,00			
61		SERVICES EXTERIEURS	-218,00			
	611	contrat et prestations de services	-50,00			
	6135	locations mobilières	305,00			
	61522	entretien de bâtiments	150,00			
	6156	maintenance	-623,00			
62		AUTRES SERVICES EXTERIEURS	118,00			
	627	services bancaires et assimilés	-50,00			
	6228	divers	168,00			
	TOTAL DM DEPENSES		0,00	TOTAL DM RECETTES		0,00
	ECART RECETTES/ DEPENSES			0,00		

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE les modifications indiquées ci-dessus, au budget annexe camping 2011.

**Le Maire,
Bernard LE PORS**



Date de convocation :

18 novembre 2011

Date d'affichage :

28 novembre 2011

Transmission le jour même à la préfecture

Nombre de conseillers en exercice : 19

Etaient présents :

Bernard LE PORS
Henri LE GOFF
André JEZEQUEL
Marie-Ange LE STER
Jean-Marc TANGUY
Stéphane HANSMETZGER
Jean-Pierre RUMAYOR
Annie PRIGENT
Didier LE GAD
Jean-Louis BELLEC
Joseph CUEFF
Ronan PÉRON
Pascale DELVIGNE
Jean-Marc SANGANI
Françoise LE FUSTEC

Absents avant donné procuration :

Jean-Claude LARRIEU
Julie MOAL
Emilie EVEN
Pascale DEPRAETRE

Mandataires

Henri LE GOFF
mandataire de :
Pascale DEPRAETRE

Didier LE GAD
mandataire de :
Emilie EVEN

Jean-Pierre RUMAYOR
mandataire de :
Jean-Claude LARRIEU

Bernard LE PORS
mandataire de :
Julie MOAL

Absent excusé :

A été élu secrétaire de séance :

Ronan PÉRON

**POUR EXTRAIT CONFORME
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SANTEC
Séance du 25 novembre 2011**

L'an deux mil onze, le 25 novembre 2011, le Conseil Municipal de SANTEC, s'est réuni en session ordinaire, conformément à la loi, sous la présidence de Monsieur Bernard LE PORS, Maire, dans le lieu ordinaire de ses séances.

DELIBERATION N°3

OBJET : - FINANCES : TARIFS COMMUNAUX 2012

Vu l'avis favorable de la commission « Administration générale, finances, gestion du personnel, communication interne »,
Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal les tarifs communaux suivants, applicables au 1^{er} janvier 2012 :

LOCATION DES SALLES

A) SALLE POLYVALENTE :

Règlement de la location à la réservation + dépôt d'un chèque de caution de **153 Euros** qui sera restitué s'il n'y a pas de dégât. La restitution de la caution se fera sous huitaine après contrôle par le responsable de la salle. La salle doit être rendue dans son état de propreté initial, faute de quoi il sera demandé la somme de **46 Euros**. La location des tables et chaises est comprise dans le prix.

	2011	2012
Associations locales (Assemblée générale, réunion)	GRATUIT	GRATUIT
Associations locales (Réceptions, buffets)	35	35
Associations locales faisant recettes	53	53
Associations extérieures	140	140
Organismes ou personnes privées de SANTEC	120	120
Organismes ou personnes de l'extérieur	240	240

B) SALLE OMNISPORTS :

Règlement de la location à la réservation + dépôt d'un chèque de caution de **305.00 Euros** qui sera restitué s'il n'y a pas de dégât. La restitution de la caution se fera sous huitaine après contrôle par le responsable de la salle. La salle doit être rendue dans son état de propreté initial, faute de quoi il sera demandé la somme de **100.00 Euros**. Le prix de la location comprend la sono, les tables et les chaises.

	2011	2012
Associations locales	GRATUIT	GRATUIT
Associations locales faisant recettes (1)	138	138
Associations extérieures	500	500

(1) Les écoles, le comité de jumelage et les sauveteurs bénévoles sont exonérés du règlement pour leurs activités. L'occupation de la salle pour la 1^{ère} manifestation annuelle d'une association locale faisant recette, est gratuite.

Le nombre de manifestations à but lucratif organisées par une association ou un organisateur de manifestations lucratives est arrêté à 2 par an, par association bénéficiaire ou par organisateur.

LOCATION DE MOBILIER

Règlement de la location à la réservation + dépôt d'un chèque de caution de **80.00 Euros** qui sera restitué s'il n'y a pas de dégât. La restitution de la caution se fera sous huitaine après contrôle par le responsable.

	2011	2012
Prêt de tables et de chaises - Caution	80	80
Table endommagée (par table)	45	45
Chaise endommagée (par chaise)	20	20

CAMPING MUNICIPAL : par jour (T.T.C.- DOUCHE COMPRISE)

	2011	2012
Adulte et enfant de + de 2 ans	2.40	2.40
Emplacement tente	1.70	1.70
Véhicule motorisé	1.20	1.20
Enfant de moins de 2 ans	GRATUIT	GRATUIT
Garage mort	7.50	7.50
Branchement électrique	2.60	2.60
Jeton lave linge	4.10	4.10
Emplacement camping car	4.00	4.00
Groupe utilisant le camping hors saison avec eau chaude (forfait minimum : 77.00 Euros.)	2.20	2.20
Emplacement caravane	3.40	3.40
Animal	1.00	1.00
Pompiers du poste de secours de santec	GRATUIT	GRATUIT
Travailleurs saisonniers employés sur la commune	2.00	2.00

CAMPING SUR TERRAIN PRIVE

	2011	2012
Enlèvement des ordures ménagères (par mois) et par emplacement	50.00	50.00

DROITS DE PLACE : .

	2011	2012
Le mètre linéaire / jour	gratuit	gratuit

LOYER – LOGEMENT (mois)

	2011	2012
Logement école Tanguy PRIGENT	330.00	330.00
Logement du Dossen	290.00	290.00
Forfait chauffage mensuel	60.00	60.00

CONCESSION CIMETIERE

	2011	2012
Emplacement normal 30 ans (1m x 2m)	110.00	110.00
Emplacement normal 15 ans (1m x 2m)	57.00	57.00
Emplacement caveau 30 ans (1m x 2m)	184.00	184.00
Emplacement caveau 15 ans (1m x 2m)	106.00	106.00
Emplacement carré enfant 30 ans (1m ²)	55.00	55.00
Emplacement carré enfant 15 ans (1m ²)	28.00	28.00

Le prix des concessions de 4 m² est égal au double de prix des concessions de 2m².

CONCESSION COLUMBARIUM

	2011	2012
Emplacement 15 ans	340.00	340.00
Emplacement 30 ans	540.00	540.00
Emplacement 50 ans	770.00	770.00

LOCATION DES TERRAINS

DUNES THEVEN BRAS (1/2 Terrain)		
ANNEE 2011	850.00 € / mois	220.00 € / Semaine
ANNEE 2012	850.00 € / mois	220.00 € / Semaine

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE (Individuel) – Tarifs à l'année

	2011	2012
Adulte	12.00	12.00
Enfant – 18 ans	3.50	3.50
Vacancier (la semaine)	3.50	3.50
Vacancier caution	90.00	90.00
Vidéo an/individuelle. Les adhérents à la vidéo doivent obligatoirement adhérer à la bibliothèque	10.00	10.00
Prêt CD Rom jeux - informatique	3.00	1.80
Accès internet – pour 1 heure d'utilisation - habitant de santec	1.60	1.80
Accès internet – pour 1 heure d'utilisation – non habitant de santec	3.20	3.20
Coût impression noir et blanc – par feuille	0.30	0.30
Coût impression couleur – par feuille	0.50	0.50

Amendes : 4.00 € /Semaine en 2011 4.00 € /Semaine en 2012

Tarifs groupes (annuel pour les groupes) : 16.00 € en 2011 16.00 € en 2012

Photocopies gratuites pour les associations (hors publicité)

EXPOSITION A LA BIBLIOTHEQUE :

Utilisation de la bibliothèque gratuite, les artistes se chargeant de la publicité et des frais relatifs à l'exposition.

PHOTOCOPIES

	2012
Photocopie A4 Noir	0.30
Photocopie A3 Noir	0.50
Photocopie A4 COULEUR – document administratif	2.00
Photocopie A3 COULEUR – document administratif	2.00
Photocopie A4 COULEUR - Photos	2.00
Photocopie A3 COULEUR - Photos	2.00

Gratuité des photocopies pour les demandeurs d'emploi et les bénéficiaires de la banque alimentaire sauf couleur

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE les tarifs communaux applicables au 1^{er} janvier 2012.

**Le Maire,
Bernard LE PORS**



Date de convocation :

18 novembre 2011

Date d'affichage :

28 novembre 2011

Transmission le jour même à la préfecture

Nombre de conseillers en exercice : 19

Étaient présents :

Bernard LE PORS
Henri LE GOFF
André JEZEQUEL
Marie-Ange LE STER
Jean-Marc TANGUY
Stéphane HANSMETZGER
Jean-Pierre RUMAYOR
Annie PRIGENT
Didier LE GAD
Jean-Louis BELLEC
Joseph CUEFF
Ronan PÉRON
Pascale DELVIGNE
Jean-Marc SANGANI
Françoise LE FUSTEC

Absents avant donné procuration :

Jean-Claude LARRIEU
Julie MOAL
Emilie EVEN
Pascale DEPRAETRE

Mandataires

Henri LE GOFF
mandataire de :
Pascale DEPRAETRE

Didier LE GAD
mandataire de :
Emilie EVEN

Jean-Pierre RUMAYOR
mandataire de :
Jean-Claude LARRIEU

Bernard LE PORS
mandataire de :
Julie MOAL

Absent excusé :

A été élu secrétaire de séance :

Ronan PÉRON

**POUR EXTRAIT CONFORME
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SANTEC
Séance du 25 novembre 2011**

L'an deux mil onze, le 25 novembre 2011, le Conseil Municipal de SANTEC, s'est réuni en session ordinaire, conformément à la loi, sous la présidence de Monsieur Bernard LE PORS, Maire, dans le lieu ordinaire de ses séances.

DELIBERATION N°4

OBJET : FINANCES : TARIFS DE L'ECOLE DE SPORTS POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2011/2012

Vu l'avis favorable de la commission « *Administration générale, finances, gestion du personnel, communication interne* »,

Vu l'avis favorable de la commission « *Associations sportives, culturelles, loisirs, bibliothèque, petite enfance, jeunesse, jumelage, affaires scolaires* »,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

FIXE les tarifs de l'Ecole Municipale des Sports pour l'année scolaire 2011-2012 comme suit :

- Tarif d'inscription de : 30 Euros par enfant de 4 à 6 ans.
- Tarif d'inscription de : 15 Euros par enfant de 7 à 11 ans.

**Le Maire,
Bernard LE PORS**



Date de convocation :

18 novembre 2011

Date d'affichage :

28 novembre 2011

Transmission le jour même à la préfecture

Nombre de conseillers en exercice : 19

Etaient présents :

Bernard LE PORS
Henri LE GOFF
André JEZEQUEL
Marie-Ange LE STER
Jean-Marc TANGUY
Stéphane HANSMETZGER
Jean-Pierre RUMAYOR
Annie PRIGENT
Didier LE GAD
Jean-Louis BELLEC
Joseph CUEFF
Ronan PÉRON
Pascale DELVIGNE
Jean-Marc SANGANI
Françoise LE FUSTEC

Absents avant donné

procuration :

Jean-Claude LARRIEU
Julie MOAL
Emilie EVEN
Pascale DEPRAETRE

Mandataires

Henri LE GOFF
mandataire de :
Pascale DEPRAETRE

Didier LE GAD
mandataire de :
Emilie EVEN

Jean-Pierre RUMAYOR
mandataire de :
Jean-Claude LARRIEU

Bernard LE PORS
mandataire de :
Julie MOAL

Absent excusé :

A été élu secrétaire de séance :

Ronan PÉRON

**POUR EXTRAIT CONFORME
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SANTEC
Séance du 25 novembre 2011**

L'an deux mil onze, le 25 novembre 2011, le Conseil Municipal de SANTEC, s'est réuni en session ordinaire, conformément à la loi, sous la présidence de Monsieur Bernard LE PORS, Maire, dans le lieu ordinaire de ses séances.

DELIBERATION N°5

OBJET : FINANCES : DOTATION GLOBALE D'EQUIPEMENT 2012

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2334-32 à L 2334-39,

Vu la loi N°83-8 du 7 janvier 1983 modifiée, relative à la répartition des compétences et notamment ses articles 96 à 103 instituant une dotation globale d'équipement,

Vu la loi N°96-241 du 26 mars 1996 portant diverses dispositions relatives aux concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales et aux mécanismes de solidarité financière entre collectivités territoriales,

Vu l'arrêté du 23 décembre 2002 relatif aux pièces constitutives d'une demande de subvention DGE,

Monsieur le Maire rappelle que l'opération visant à la construction de locaux contigus à la nouvelle école maternelle, pour accueillir les élèves de primaire du Groupe scolaire Tanguy PRIGENT, a été décidée par le conseil municipal.

Il précise que les travaux doivent répondre aux objectifs suivants :

- Permettre de regrouper en un seul site les classes de primaire et de maternelle.
- Disposer d'un établissement scolaire répondant aux normes de sécurité en vigueur et adapté à l'accueil de personnes à mobilité réduite.
- Offrir aux élèves et aux enseignants un outil pédagogique en adéquation avec notre époque mais aussi répondant aux besoins des années futures.
- Créer une structure en cohérence avec la notion de développement durable et la recherche d'économie d'énergie.

Il ajoute que cette opération d'investissement sera inscrite au budget primitif 2012 de la Commune.

Bernard LE PORS indique que ce projet est éligible au titre de la dotation globale d'équipement des communes 2012 et demande aux conseillers municipaux de l'autoriser à solliciter la D.G.E, programmation 2012, au taux maximum, auprès du représentant de l'Etat.

Il informe les élus que les travaux ne commenceront pas avant que le dossier de demande de DGE ne soit réputé ou déclaré complet par les services de l'Etat.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

AUTORISE le Maire à solliciter la D.G.E. 2012, au taux maximum, pour la réalisation de l'opération sus-indiquée.

**Le Maire,
Bernard LE PORS**



Date de convocation :

18 novembre 2011

Date d'affichage :

28 novembre 2011

Transmission le jour même à la préfecture

Nombre de conseillers en exercice : 19

Etaient présents :

Bernard LE PORS
Henri LE GOFF
André JEZEQUEL
Marie-Ange LE STER
Jean-Marc TANGUY
Stéphane HANSMETZGER
Jean-Pierre RUMAYOR
Annie PRIGENT
Didier LE GAD
Jean-Louis BELLEC
Joseph CUEFF
Ronan PÉRON
Pascale DELVIGNE
Jean-Marc SANGANI
Françoise LE FUSTEC

Absents ayant donné procuration :

Jean-Claude LARRIEU
Julie MOAL
Emilie EVEN
Pascale DEPRAETRE

Mandataires

Henri LE GOFF
mandataire de :
Pascale DEPRAETRE

Didier LE GAD
mandataire de :
Emilie EVEN

Jean-Pierre RUMAYOR
mandataire de :
Jean-Claude LARRIEU

Bernard LE PORS
mandataire de :
Julie MOAL

Absent excusé :

A été élu secrétaire de séance :

Ronan PÉRON

**POUR EXTRAIT CONFORME
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SANTEC
Séance du 25 novembre 2011**

L'an deux mil onze, le 25 novembre 2011, le Conseil Municipal de SANTEC, s'est réuni en session ordinaire, conformément à la loi, sous la présidence de Monsieur Bernard LE PORS, Maire, dans le lieu ordinaire de ses séances.

DELIBERATION N°6

OBJET : FINANCES : DELIBERATION POUR L'OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-29, L.2122-21 et L.2122-22,
Considérant les variations du niveau de la trésorerie de la commune,
Considérant l'intérêt d'ouvrir une ligne de trésorerie auprès d'un établissement financier afin de gérer au mieux ces variations,

Sur proposition de la commission « Administration générale, finances, gestion du personnel, communication interne »,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DÉCIDE d'ouvrir une ligne de trésorerie pour faire face aux variations du niveau de la trésorerie de la commune, du fait de la réalisation de grosses opérations d'investissement (construction de l'école primaire, construction de nouveaux vestiaires pour le terrain de foot, réalisation des lotissements Ty Douar Nevez et du favic) et en attendant l'encaissement échelonné des diverses subventions accordées à la commune pour aider au financement desdites opérations, ainsi que la perception de la PVR pour les opérations d'urbanisme,

AUTORISE le maire à consulter les établissements de crédit pour obtenir des propositions,

DONNE pouvoir au maire pour signer la convention à venir définissant les termes de ce crédit de trésorerie,

FIXE le montant maximal de ce crédit à 600 000.00 Euros,

AUTORISE le maire à procéder, sans autre délibération, aux opérations prévues contractuellement (demande de versement de fonds, remboursement du capital, paiement des intérêts et des frais financiers),

DIT que les dépenses engagées par la signature de cette somme seront inscrites dans les crédits de l'exercice 2012.

**Le Maire,
Bernard LE PORS**



**POUR EXTRAIT CONFORME
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SANTEC
Séance du 25 novembre 2011**

Date de convocation :

18 novembre 2011

Date d'affichage :

28 novembre 2011

Transmission le jour même à la préfecture

Nombre de conseillers en exercice : 19

Etaient présents :

Bernard LE PORS
Henri LE GOFF
André JEZEQUEL
Marie-Ange LE STER
Jean-Marc TANGUY
Stéphane HANSMETZGER
Jean-Pierre RUMAYOR
Annie PRIGENT
Didier LE GAD
Jean-Louis BELLEC
Joseph CUEFF
Ronan PÉRON
Pascale DELVIGNE
Jean-Marc SANGANI
Françoise LE FUSTEC

Absents avant donné

procuration :

Jean-Claude LARRIEU
Julie MOAL
Emilie EVEN
Pascale DEPRAETRE

Mandataires

Henri LE GOFF
mandataire de :
Pascale DEPRAETRE

Didier LE GAD
mandataire de :
Emilie EVEN

Jean-Pierre RUMAYOR
mandataire de :
Jean-Claude LARRIEU

Bernard LE PORS
mandataire de :
Julie MOAL

Absent excusé :

A été élu secrétaire de séance :

Ronan PÉRON

L'an deux mil onze, le 25 novembre 2011, le Conseil Municipal de SANTEC, s'est réuni en session ordinaire, conformément à la loi, sous la présidence de Monsieur Bernard LE PORS, Maire, dans le lieu ordinaire de ses séances.

DELIBERATION N°7

OBJET : MARCHES DE TRAVAUX : ATTRIBUTION DES LOTS POUR LA CONSTRUCTION DE VESTIAIRES DE FOOT.

Vu le Code des marchés publics et notamment les dispositions relatives aux marchés passés selon la procédure adaptée,
Vu la décision de la commission d'appel d'offres en date du 12 octobre 2011,
Vu l'avis favorable de la commission « Travaux, urbanisme, intercommunalité, équipement, services techniques »,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

18 voix pour

1 abstention (Jean Pierre RUMAYOR)

APPROUVE le choix de la commission d'appel d'offres d'attribuer les lots comme indiqué dans le tableau ci-dessous,

AUTORISE le maire à signer les actes d'engagement et les pièces relatives aux marchés avec les titulaires suivants :

<u>N° LOT</u>	<u>TITULAIRE DU MARCHE</u>	<u>MONTANT € HT</u>
Lot 1 : GROS-ŒUVRE	SARL CHAPALAIN 16, rue Guimiliau 29400 Lampaul Guimiliau	88 140.00
Lot 2 : CHARPENTE BOIS-METAL	SARL CHAPALAIN 16, rue Guimiliau 29400 Lampaul Guimiliau	34 836.00
Lot4 : MENUISERIES EXTERIEURES ET INTERIEURES	SARL CHAPALAIN 16, rue Guimiliau 29400 Lampaul Guimiliau	11 524.00
Lot 3 : COUVERTURE-ETANCHEITE	Michel QUERE 135 rue des johnies 29250 Santec	37 749.80
Lot 5: CLOISONS SECHES - ISOLATION	Xavier ARGOUARCH 286 rue du Prat 29250 Santec	11 605.90
Lot 6 : REVETEMENTS DE SOLS	Sarl RUMAYOR ZI des Carmes BP55 29250 Saint pol de léon	13 330.50
Lot 7: PLOMBERIE	SARL MADEC 1 rue croazou 29430 Plounevez lochirst	15 547.51
Lot 8 : ELECTRICITE – CHAUFFAGE	Michel GILLET 48 rue Batz 29250 Saint pol de Léon	9 743.37
Lot 9 : PEINTURE	Raphael LAOUENAN 34 route de la grande grève 29660 Carantec	3 454.40
TOTAL HT		225 931.48

DIT que les crédits nécessaires sont prévus au budget communal 2011, opération 13 article 2313.

**Le Maire,
Bernard LE PORS**



Date de convocation :

18 novembre 2011

Date d'affichage :

28 novembre 2011

Transmission le jour même à la préfecture

Nombre de conseillers en exercice : 19

Etaient présents :

Bernard LE PORS
Henri LE GOFF
André JEZEQUEL
Marie-Ange LE STER
Jean-Marc TANGUY
Stéphane HANSMETZGER
Jean-Pierre RUMAYOR
Annie PRIGENT
Didier LE GAD
Jean-Louis BELLEC
Joseph CUEFF
Ronan PÉRON
Pascale DELVIGNE
Jean-Marc SANGANI
Françoise LE FUSTEC

Absents ayant donné procuration :

Jean-Claude LARRIEU
Julie MOAL
Emilie EVEN
Pascale DEPRAETRE

Mandataires

Henri LE GOFF
mandataire de :
Pascale DEPRAETRE

Didier LE GAD
mandataire de :
Emilie EVEN

Jean-Pierre RUMAYOR
mandataire de :
Jean-Claude LARRIEU

Bernard LE PORS
mandataire de :
Julie MOAL

Absent excusé :

A été élu secrétaire de séance :

Ronan PÉRON

**POUR EXTRAIT CONFORME
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SANTEC
Séance du 25 novembre 2011**

L'an deux mil onze, le 25 novembre 2011, le Conseil Municipal de SANTEC, s'est réuni en session ordinaire, conformément à la loi, sous la présidence de Monsieur Bernard LE PORS, Maire, dans le lieu ordinaire de ses séances.

DELIBERATION N°8

OBJET : FINANCES : DELIBERATION INSTITUANT LA TAXE D'AMENAGEMENT

Vu l'avis favorable de la commission « *Administration générale, finances, gestion du personnel, communication interne* »,

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 331-1 et suivants ;

Monsieur le Maire indique que pour financer les équipements publics de la commune, une nouvelle taxe remplaçant la taxe locale d'équipement (T.L.E.) et la participation pour aménagement d'ensemble (P.A.E.) a été créée. Elle sera applicable à compter du 1^{er} mars 2012.

Elle est aussi destinée à remplacer, au 1^{er} janvier 2015, les participations telles que, notamment, la participation pour voirie et réseaux (PVR), la participation pour raccordement à l'égout (PRE).

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE d'instituer sur l'ensemble du territoire communal, la taxe d'aménagement dont le taux de la part communale sera fixé à 2,5%.

PRECISE que sont **exonérés de plein droit** :

- Les constructions et aménagements destinés à être affectés à un service public ou d'utilité publique.
- Les constructions de locaux d'habitation et d'hébergement financées par un prêt locatif aidé d'intégration (PLAI).
- Certains locaux des exploitations, des coopératives agricoles et des centres équestres.
- Les constructions et aménagements réalisés dans les zones d'aménagement concerté (ZAC).
- Les constructions et aménagements réalisés dans les périmètres de projet urbain partenarial (PUP).
- La reconstruction à l'identique d'un bâtiment détruit ou démoli depuis moins de 10 ans sous certaines conditions.
- Les constructions dont la surface est inférieure ou égale à 5 m².

EXONERE totalement en application de l'article L. 331-9 du code de l'urbanisme :

- Les commerces de détail et leurs annexes pour 75 % de leur surface ;
- Les locaux à usage artisanal et leurs annexes pour 75 % de leur surface ;
-

DIT que la présente délibération est valable pour une durée de 3 ans (soit jusqu'au 31 décembre 2014). Toutefois, le taux et les exonérations fixés ci-dessus pourront être modifiés tous les ans.

Elle est transmise au service de l'État chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1^{er} jour du 2^{ème} mois suivant son adoption.

**Le Maire,
Bernard LE PORS**



Date de convocation :

18 novembre 2011

Date d'affichage :

28 novembre 2011

Transmission le jour même à la préfecture

Nombre de conseillers en exercice : 19

Etaient présents :

Bernard LE PORS
Henri LE GOFF
André JEZEQUEL
Marie-Ange LE STER
Jean-Marc TANGUY
Stéphane HANSMETZGER
Jean-Pierre RUMAYOR
Annie PRIGENT
Didier LE GAD
Jean-Louis BELLEC
Joseph CUEFF
Ronan PÉRON
Pascale DELVIGNE
Jean-Marc SANGANI
Françoise LE FUSTEC

Absents ayant donné procuration :

Jean-Claude LARRIEU
Julie MOAL
Emilie EVEN
Pascale DEPRAETRE

Mandataires

Henri LE GOFF
mandataire de :
Pascale DEPRAETRE

Didier LE GAD
mandataire de :
Emilie EVEN

Jean-Pierre RUMAYOR
mandataire de :
Jean-Claude LARRIEU

Bernard LE PORS
mandataire de :
Julie MOAL

Absent excusé :

A été élu secrétaire de séance :

Ronan PÉRON

**POUR EXTRAIT CONFORME
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SANTEC
Séance du 25 novembre 2011**

L'an deux mil onze, le 25 novembre 2011, le Conseil Municipal de SANTEC, s'est réuni en session ordinaire, conformément à la loi, sous la présidence de Monsieur Bernard LE PORS, Maire, dans le lieu ordinaire de ses séances.

DELIBERATION N°9

OBJET : CIMETIÈRE : CONSTRUCTION DE CAVEAUX D'AVANCE

Vu l'avis favorable de la commission « Administration générale, finances, gestion du personnel, communication interne »,

Vu l'avis favorable de la commission « Travaux, urbanisme, intercommunalité, équipement, services techniques »,

Vu l'article L2223-13 du CGCT,

Vu la circulaire n°96-160 du 15 mars 1976.

Vu la délibération n°6 du 22 octobre 2008, portant délégations consenties au maire par le conseil municipal,

Monsieur le Maire indique aux élus qu'une commune peut décider dans un souci de service rendu à l'égard des familles, de procéder à la construction de caveaux d'avance qui seront vendus aux familles avec les concessions de terrains prévus à l'article L2223-13 du CGCT.

Le premier magistrat rappelle en outre que dans ce cas, la commune doit respecter les dispositions du Code des Marchés Publics. Aussi, le prix de vente des concessions avec caveaux doit être établi en tenant compte des prix des marchés conclus pour leur construction à l'exclusion de tout profit financier pour la commune. De plus s'agissant d'une activité s'exerçant dans le secteur concurrentiel, ces opérations sont soumises à la TVA et doivent être retracées dans un budget annexe.

Monsieur le maire propose aux membres du conseil municipal, dans le cadre de l'extension du cimetière, de prévoir la construction de 3 caveaux de 4 places par la commune.

Après consultation de marbriers, il suggère de confier à l'entreprise CALARNOU de Saint Pol de Léon la construction :

- De 3 caveaux de 4 places (dimensions 237 x 100 x 160), ouverture dessus, pour un montant unitaire de 1 350.00 euros TTC.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

18 voix pour

1 abstention (Jean Marc SANGANI)

DÉCIDE de confier à l'entreprise CALARNOU, la construction de 3 caveaux comme décrit ci-dessus pour un montant total TTC de 4 050.00 Euros,

AUTORISE le maire à signer le devis correspondant,

DIT que la dépense sera imputée au budget général de la commune 2011, mais qu'il y aura lieu de procéder à une cession de ce caveau entre le budget général et le budget annexe cimetière 2012,

PRÉCISE, le prix de vente des caveaux devant correspondre au coût de leur construction, qu'il est décidé de fixer leur prix de vente HT, à l'unité, comme indiqué ci- après :

- 1 caveau de 4 places (dimensions 237 x 100 x 160), ouverture dessus, pour un montant unitaire de 1 128.77 euros HT soit 1 350.00 Euros TTC, (hors prix de la concession de terrain).

**Le Maire,
Bernard LE PORS**



Date de convocation :

18 novembre 2011

Date d'affichage :

28 novembre 2011

Transmission le jour même à la préfecture

Nombre de conseillers en exercice : 19

Etaient présents :

Bernard LE PORS
Henri LE GOFF
André JEZEQUEL
Marie-Ange LE STER
Jean-Marc TANGUY
Stéphane HANSMETZGER
Jean-Pierre RUMAYOR
Annie PRIGENT
Didier LE GAD
Jean-Louis BELLEC
Joseph CUEFF
Ronan PÉRON
Pascale DELVIGNE
Jean-Marc SANGANI
Françoise LE FUSTEC

Absents ayant donné

procuration :

Jean-Claude LARRIEU
Julie MOAL
Emilie EVEN
Pascale DEPRAETRE

Mandataires

Henri LE GOFF
mandataire de :
Pascale DEPRAETRE

Didier LE GAD
mandataire de :
Emilie EVEN

Jean-Pierre RUMAYOR
mandataire de :
Jean-Claude LARRIEU

Bernard LE PORS
mandataire de :
Julie MOAL

Absent excusé :

A été élu secrétaire de séance :

Ronan PÉRON

**POUR EXTRAIT CONFORME
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SANTEC
Séance du 25 novembre 2011**

L'an deux mil onze, le 25 novembre 2011, le Conseil Municipal de SANTEC, s'est réuni en session ordinaire, conformément à la loi, sous la présidence de Monsieur Bernard LE PORS, Maire, dans le lieu ordinaire de ses séances.

DELIBERATION N°10

OBJET : MARCHÉ PUBLIC : DÉLIBÉRATION PORTANT RECONDUCTION n°3 DU MARCHÉ A BONS DE COMMANDE POUR L'ENTRETIEN ET LA MODERNISATION DE LA VOIRIE COMMUNALE POUR L'ANNÉE 2012

Vu l'avis favorable de la commission « *Administration générale, finances, gestion du personnel, communication interne* »,

Vu l'avis favorable de la commission « *Travaux, urbanisme, intercommunalité, équipement, services techniques* »,

Vu la délibération n°12 du conseil municipal en date du 24 septembre 2009,

Monsieur le maire rappelle aux membres de l'assemblée délibérante que par délibération n°17 du 16 mars 2009, ils ont approuvé le choix de la commission d'appel d'offres d'attribuer le marché à bons de commande, pour les travaux de revêtement, d'entretien et de modernisation de la voirie communale pour la période 2009-2012, à la SACER ATLANTIQUE.

Le Maire précise que ledit marché se termine le 31 décembre de l'année de sa notification, soit le 31 décembre 2011.

Il indique que conformément aux dispositions de l'article 3.1 de l'Acte d'Engagement, le conseil municipal doit à nouveau délibérer, pour décider de la reconduction dudit marché pour l'année 2012.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DÉCIDE de reconduire le marché à bons de commande pour les travaux de revêtement, d'entretien et de modernisation de la voirie communale pour l'année 2012, avec la SACER ATLANTIQUE,

DONNE pouvoir au Maire pour en informer l'entreprise titulaire du marché ainsi que le Référent Territorial de la D.D.T.M..

PRÉCISE que la dépense résultante des travaux sera inscrite au budget de l'exercice correspondant.

**Le Maire,
Bernard LE PORS**



Date de convocation :

18 novembre 2011

Date d'affichage :

28 novembre 2011

Transmission le jour même à la préfecture

Nombre de conseillers en exercice : 19

Etaient présents :

Bernard LE PORS
Henri LE GOFF
André JEZEQUEL
Marie-Ange LE STER
Jean-Marc TANGUY
Stéphane HANSMETZGER
Jean-Pierre RUMAYOR
Annie PRIGENT
Didier LE GAD
Jean-Louis BELLEC
Joseph CUEFF
Ronan PÉRON
Pascale DELVIGNE
Jean-Marc SANGANI
Françoise LE FUSTEC

Absents ayant donné procuration :

Jean-Claude LARRIEU
Julie MOAL
Emilie EVEN
Pascale DEPRAETRE

Mandataires

Henri LE GOFF
mandataire de :
Pascale DEPRAETRE

Didier LE GAD
mandataire de :
Emilie EVEN

Jean-Pierre RUMAYOR
mandataire de :
Jean-Claude LARRIEU

Bernard LE PORS
mandataire de :
Julie MOAL

Absent excusé :

A été élu secrétaire de séance :

Ronan PÉRON

**POUR EXTRAIT CONFORME
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SANTEC
Séance du 25 novembre 2011**

L'an deux mil onze, le 25 novembre 2011, le Conseil Municipal de SANTEC, s'est réuni en session ordinaire, conformément à la loi, sous la présidence de Monsieur Bernard LE PORS, Maire, dans le lieu ordinaire de ses séances.

DELIBERATION N°11

OBJET : INFORMATIQUE – RENOUELEMENT DU CONTRAT « ACQUISITION DE LOGICIELS ET DE PRESTATIONS DE SERVICES INFORMATIQUES - MAIRIE » AVEC SEGILOG

Vu l'avis favorable de la commission « *Administration générale, finances, gestion du personnel, communication interne* »,

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil que le contrat triennal passé en 2008 avec la société SEGILOG de LA FERTE-BERNARD (72400), pour la mise à disposition des logiciels comptable et d'administration générale de la Mairie, arrive à expiration le 30 novembre 2011.

Après consultation du personnel utilisateur, Bernard LE PORS estime qu'il est souhaitable de signer un nouveau contrat triennal avec la société SEGILOG pour la mise à disposition des logiciels et les opérations de maintenance.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

AUTORISE le Maire ou son représentant, à signer le contrat triennal (n°2011.11.1395.04.000.M00.003027) d'acquisition de logiciels et de prestation de service proposé par la société SEGILOG, rue de l'Eguillon 72400 LA FERTE-BERNARD, aux conditions financières ci-après détaillées :

- ❖ Acquisition par la commune de Santeac des droits d'utilisation des logiciels pour un coût total de **13 419.00 € HT** (contre 12 744.00 € HT dans le contrat 2008)

Soit :

- Pour la période du 01/12/11 au 30/11/2012 : 4 473.00 € HT
- Pour la période du 01/12/12 au 30/11/2013 : 4 473.00 € HT
- Pour la période du 01/12/13 au 30/11/2014 : 4 473.00 € HT

En contre partie la commune bénéficiaire :

- De la cession du droit d'utilisation des logiciels existants,
- Du développement de nouveaux logiciels,
- De la cession du droit d'utilisation de nouveaux logiciels.

- ❖ **Obligation pour la société SEGILOG de maintenance et de formation du personnel pour un coût financier total de 1 491.00 € HT.** (contre 1 416.00 € HT dans le contrat 2008)

Soit :

- Pour la période du 01/12/11 au 30/11/2012 : 497.00 € HT
- Pour la période du 01/12/12 au 30/11/2013 : 497.00 € HT
- Pour la période du 01/12/13 au 30/11/2014 : 497.00 € HT

En contre partie la commune bénéficiaire :

- De l'obligation de maintenance des logiciels créés par la Société SEGILOG,
- De la formation aux logiciels élaborés par la Société SEGILOG.

PRECISE que 90% du forfait annuel sera imputé à la section d'investissement du budget de la commune, pour l'année concernée.

**Le Maire,
Bernard LE PORS**



**POUR EXTRAIT CONFORME
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SANTEC
Séance du 25 novembre 2011**

Date de convocation :

18 novembre 2011

Date d'affichage :

28 novembre 2011

**Transmission le jour
même à la préfecture**

**Nombre de conseillers
en exercice : 19**

Etaient présents :

Bernard LE PORS
Henri LE GOFF
André JEZEQUEL
Marie-Ange LE STER
Jean-Marc TANGUY
Stéphane HANSMETZGER
Jean-Pierre RUMAYOR
Annie PRIGENT
Didier LE GAD
Jean-Louis BELLEC
Joseph CUEFF
Ronan PÉRON
Pascale DELVIGNE
Jean-Marc SANGANI
Françoise LE FUSTEC

**Absents ayant donné
procuration :**

Jean-Claude LARRIEU
Julie MOAL
Emilie EVEN
Pascale DEPRAETRE

Mandataires

Henri LE GOFF
mandataire de :
Pascale DEPRAETRE

Didier LE GAD
mandataire de :
Emilie EVEN

Jean-Pierre RUMAYOR
mandataire de :
Jean-Claude LARRIEU

Bernard LE PORS
mandataire de :
Julie MOAL

Absent excusé :

**A été élu secrétaire de
séance :**

Ronan PÉRON

L'an deux mil onze, le 25 novembre 2011, le Conseil Municipal de SANTEC, s'est réuni en session ordinaire, conformément à la loi, sous la présidence de Monsieur Bernard LE PORS, Maire, dans le lieu ordinaire de ses séances.

DELIBERATION N°12

**OBJET : INFORMATIQUE – RENOUELEMENT DU CONTRAT
« ACQUISITION DE LOGICIELS ET DE PRESTATIONS DE SERVICES
INFORMATIQUES - CAMPING » AVEC SEGILOG**

Vu l'avis favorable de la commission « *Administration générale, finances, gestion du personnel, communication interne* »,

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil que le contrat triennal passé en 2008 avec la société SEGILOG de LA FERTE-BERNARD (72400), pour la mise à disposition des logiciels comptable et d'administration générale du camping, arrive à expiration le 30 novembre 2011.

Après consultation du personnel utilisateur, Bernard LE PORS estime qu'il est souhaitable de signer un nouveau contrat triennal avec la société SEGILOG pour la mise à disposition des logiciels et les opérations de maintenance.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

AUTORISE le Maire ou son représentant, à signer le contrat triennal (n°2011.11.1396.03.000.M00.003859) d'acquisition de logiciels et de prestation de service proposé par la société SEGILOG, rue de l'Eguillon 72400 LA FERTE-BERNARD, aux conditions financières ci-après détaillées :

- ❖ Acquisition par la commune de Santeac des droits d'utilisation des logiciels pour un coût total de **1 593.00 € HT**. (*contre 1 593.00 € HT dans le contrat 2008*)

Soit :

- Pour la période du 01/12/11 au 30/11/2012 : 531.00 € HT
- Pour la période du 01/12/12 au 30/11/2013 : 531.00 € HT
- Pour la période du 01/12/13 au 30/11/2014 : 531.00 € HT

En contre partie la commune bénéficie :

- De la cession du droit d'utilisation des logiciels existants,
- Du développement de nouveaux logiciels,
- De la cession du droit d'utilisation de nouveaux logiciels.

- ❖ **Obligation pour la société SEGILOG de maintenance et de formation du personnel pour un coût financier total de 177.00 € HT.** (*contre 177.00 € HT dans le contrat 2008*)

Soit :

- Pour la période du 01/12/11 au 30/11/2012 : 59.00 € HT
- Pour la période du 01/12/12 au 30/11/2013 : 59.00 € HT
- Pour la période du 01/12/13 au 30/11/2014 : 59.00 € HT

En contre partie la commune bénéficie :

- De l'obligation de maintenance des logiciels créés par la Société SEGILOG,
- De la formation aux logiciels élaborés par la Société SEGILOG.

PRECISE que 90% du forfait annuel sera imputé à la section d'investissement du budget de la commune, pour l'année concernée.

**Le Maire,
Bernard LE PORS**



Date de convocation :

18 novembre 2011

Date d'affichage :

28 novembre 2011

Transmission le jour même à la préfecture

Nombre de conseillers en exercice : 19

Etaient présents :

Bernard LE PORS
Henri LE GOFF
André JEZEQUEL
Marie-Ange LE STER
Jean-Marc TANGUY
Stéphane HANSMETZGER
Jean-Pierre RUMAYOR
Annie PRIGENT
Didier LE GAD
Jean-Louis BELLEC
Joseph CUEFF
Ronan PÉRON
Pascale DELVIGNE
Jean-Marc SANGANI
Françoise LE FUSTEC

Absents ayant donné procuration :

Jean-Claude LARRIEU
Julie MOAL
Emilie EVEN
Pascale DEPRAETRE

Mandataires

Henri LE GOFF
mandataire de :
Pascale DEPRAETRE

Didier LE GAD
mandataire de :
Emilie EVEN

Jean-Pierre RUMAYOR
mandataire de :
Jean-Claude LARRIEU

Bernard LE PORS
mandataire de :
Julie MOAL

Absent excusé :

A été élu secrétaire de séance :

Ronan PÉRON

**POUR EXTRAIT CONFORME
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SANTEC
Séance du 25 novembre 2011**

L'an deux mil onze, le 25 novembre 2011, le Conseil Municipal de SANTEC, s'est réuni en session ordinaire, conformément à la loi, sous la présidence de Monsieur Bernard LE PORS, Maire, dans le lieu ordinaire de ses séances.

DELIBERATION N°13

OBJET - TRAVAUX : EFFACEMENT DU RESEAU FRANCE TELECOM RUE DU LIORS MEUR

Vu l'avis favorable de la commission « *Administration générale, finances, gestion du personnel, communication interne* »,
Vu l'avis favorable de la commission « *Travaux, urbanisme, intercommunalité, équipement, services techniques* »,
Vu la délibération n°6 du 22 octobre 2008, portant délégations consenties au maire par le Conseil Municipal,

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée délibérante qu'il a signé le devis n°Q2-CM7-11-29-0099 établi pour la réalisation des travaux de dissimulation de l'artère France télécom rue du Liors Meur.

Il indique que le montant dû par la collectivité à France télécom pour la réalisation de l'opération s'élève à 374.40 € HT. Le montant pris en charge par France Télécom s'élève à 3 990.78 € HT.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE le choix du Maire,

DIT que la dépense d'un montant 374.40 € HT sera imputée à l'article 2042.

**Le Maire,
Bernard LE PORS**



**POUR EXTRAIT CONFORME
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SANTEC
Séance du 25 novembre 2011**

Date de convocation :

18 novembre 2011

Date d'affichage :

28 novembre 2011

Transmission le jour même à la préfecture

Nombre de conseillers en exercice : 19

Etaient présents :

Bernard LE PORS
Henri LE GOFF
André JEZEQUEL
Marie-Ange LE STER
Jean-Marc TANGUY
Stéphane HANSMETZGER
Jean-Pierre RUMAYOR
Annie PRIGENT
Didier LE GAD
Jean-Louis BELLEC
Joseph CUEFF
Ronan PÉRON
Pascale DELVIGNE
Jean-Marc SANGANI
Françoise LE FUSTEC

Absents ayant donné

procuration :

Jean-Claude LARRIEU
Julie MOAL
Emilie EVEN
Pascale DEPRAETRE

Mandataires

Henri LE GOFF
mandataire de :
Pascale DEPRAETRE

Didier LE GAD
mandataire de :
Emilie EVEN

Jean-Pierre RUMAYOR
mandataire de :
Jean-Claude LARRIEU

Bernard LE PORS
mandataire de :
Julie MOAL

Absent excusé :

A été élu secrétaire de séance :

Ronan PÉRON

L'an deux mil onze, le 25 novembre 2011, le Conseil Municipal de SANTEC, s'est réuni en session ordinaire, conformément à la loi, sous la présidence de Monsieur Bernard LE PORS, Maire, dans le lieu ordinaire de ses séances.

DELIBERATION N°14

OBJET : CONVENTION : DELIBERATION AUTORISANT LE MAIRE A SIGNER UNE CONVENTION ENTRE LE REPRESENTANT DE L'ETAT ET LA COMMUNE POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA TELETRANSMISSION DES ACTES SOUMIS AU CONTROLE DE LEGALITE

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;
Vu le décret n° 2005-324 du 7 avril 2005 relatif à la transmission par voie électronique des actes des collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales ;
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2131-1, L 3131-1 et L 4141-1 ;
Considérant que la commune souhaite s'engager dans la dématérialisation de la transmission de ses actes soumis au contrôle de légalité à la préfecture,

Monsieur le Maire expose aux élus :

« Que le décret pris en Conseil d'Etat en application de l'article 139 de la loi du 13 août 2004 dispose que la collectivité territoriale qui choisit d'effectuer par voie électronique la transmission de tout ou partie des actes soumis au contrôle de légalité doit signer avec le préfet, une convention comprenant la référence du dispositif homologué de télétransmission et prévoyant notamment :

- la date de rattachement de la collectivité territoriale à la chaîne de télétransmission ;
- la nature et les caractéristiques des actes transmis par la voie électronique ;
- les engagements respectifs de la collectivité et du préfet pour l'organisation et le fonctionnement de la télétransmission ;
- la possibilité, pour la collectivité, de renoncer à la transmission par voie électronique et les modalités de cette renonciation.

Le Maire précise :

Qu'alors que le cahier des charges de la télétransmission a une portée nationale, la convention relève de l'engagement bilatéral entre le représentant de l'Etat et la collectivité pour constater, d'une part, l'utilisation d'un dispositif de télétransmission en conformité avec le cahier des charges (c'est à dire homologué) et, d'autre part, pour décliner localement les modalités de mise en œuvre de la télétransmission.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE de procéder à la télétransmission de tout ou partie des actes soumis au contrôle de légalité,

AUTORISE le maire à signer électroniquement les actes télétransmis,

DONNE son accord pour que le maire signe la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité avec la préfecture du Finistère représentant l'Etat à cet effet ;

DECIDE d'engager en relation avec les communes de la CCPL qui vont adhérer au dispositif de transmission par voie électronique des actes, une procédure de consultation de prestataires en vue de faire l'acquisition d'un certificat d'authentification, et de choisir « un tiers de confiance » intermédiaire entre la collectivité et la préfecture.

**Le Maire,
Bernard LE PORS**



**POUR EXTRAIT CONFORME
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SANTEC
Séance du 25 novembre 2011**

Date de convocation :

18 novembre 2011

Date d'affichage :

28 novembre 2011

Transmission le jour même à la préfecture

Nombre de conseillers en exercice : 19

Etaient présents :

Bernard LE PORS
Henri LE GOFF
André JEZEQUEL
Marie-Ange LE STER
Jean-Marc TANGUY
Stéphane HANSMETZGER
Jean-Pierre RUMAYOR
Annie PRIGENT
Didier LE GAD
Jean-Louis BELLEC
Joseph CUEFF
Ronan PÉRON
Pascale DELVIGNE
Jean-Marc SANGANI
Françoise LE FUSTEC

Absents ayant donné procuration :

Jean-Claude LARRIEU
Julie MOAL
Emilie EVEN
Pascale DEPRAETRE

Mandataires

Henri LE GOFF
mandataire de :
Pascale DEPRAETRE

Didier LE GAD
mandataire de :
Emilie EVEN

Jean-Pierre RUMAYOR
mandataire de :
Jean-Claude LARRIEU

Bernard LE PORS
mandataire de :
Julie MOAL

Absent excusé :

A été élu secrétaire de séance :

Ronan PÉRON

L'an deux mil onze, le 25 novembre 2011, le Conseil Municipal de SANTEC, s'est réuni en session ordinaire, conformément à la loi, sous la présidence de Monsieur Bernard LE PORS, Maire, dans le lieu ordinaire de ses séances.

DELIBERATION N°15

OBJET : URBANISME : CONVENTION POUR L'ETUDE ET LA REALISATION D'UN PERMIS D'AMENAGER POUR UN LOTISSEMENT COMMUNAL DE 7 LOTS DANS LE SECTEUR DU « FAVIC/ VENEC »

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment, son livre 1^{er} et son livre III,
Vu le plan local d'urbanisme de la commune approuvé le 5 mai 2008, modifié,
Vu la délibération n°7 du 29 septembre 2011,
Vu l'avis favorable de la commission « Travaux, urbanisme, intercommunalité, équipement, services techniques »,

Monsieur le maire expose au conseil municipal l'intérêt qu'il y a de prévoir la réalisation d'un lotissement communal afin de répondre aux demandes présentées par un certain nombre de jeunes couples qui souhaitent s'installer dans la commune.

Il précise qu'il importe dorénavant de décider la création du lotissement communal
Monsieur le Maire propose aux élus de retenir l'offre du cabinet A&T Ouest 9, place de l'évêché 29250 Saint Pol de Léon pour effectuer l'étude et la réalisation du permis d'aménager concernant un projet d'aménagement de 7 lots sur les bases financières suivantes :

A - LEVE TOPOGRAPHIQUE A L'ECHELLE 1/200^e	1 800,00 € H.T
B - BORNAGE PERIMETRIQUE DE L'OPERATION Accord des Propriétaires Voisins	1 450,00 € H.T
C - ESQUISSES D'AMENAGEMENT Présentation aux élus et aux services techniques	1 500,00 € H.T
D - ESSAI DE SOL Pour Eaux Pluviales	500,00 € H.T
E - MISSION D'URBANISME – PERMIS D'AMENAGER – VOLET PAYSAGER BASE 7 LOTS – 290 € HT/LOT * - CONCEPTION DU PROJET DEFINITIF EN D.A.O - MONTAGE DU DOSSIER DE PERMIS D'AMENAGER EN 10 EXEMPLAIRES, comprenant : a) <u>DOCUMENTS ECRITS</u> - Exemplaire Cerfa - Notice décrivant le terrain et le projet d'aménagement - Une photographie permettant de situer le terrain dans l'environnement proche - Une photographie permettant de situer le terrain dans le paysage lointain - Attestation de garantie d'achèvement de travaux - Engagement du lotisseur à constituer une association syndicale des acquéreurs ou convention de rétrocession des équipements communs. b) <u>DOCUMENTS GRAPHIQUES</u> - Plan de Situation - Plan de l'Etat Actuel - Plan de composition d'ensemble côté dans les trois dimensions - Deux vues et coupes faisant apparaître la situation du projet dans le profil du terrain naturel - Plan des Travaux - Document faisant apparaître une ou plusieurs hypothèses d'implantation des bâtiments - DEPOT DES DOSSIERS POUR APPROBATION	2 030,00 € H.T
<p>*Facturation au prorata du nombre réel de lots <u>Fourniture du Panneau d'affichage du Permis d'Aménager – Mise en place et constats d'huissiers à votre charge</u></p>	

<p>F - MISSION FONCIERE BASE 7 LOTS – 390 € HT/LOT * 1 - <u>IMPLANTATION DE LA VOIE NOUVELLE AVANT TRAVAUX</u> - Nivellement de points de référence pour les travaux - Plan de piquetage 2 - <u>BORNAGE DES LOTS ET DU PERIMETRE DU LOTISSEMENT</u> Bornes décalées à 2 mètres des voies - ETABLISSEMENT DU PLAN DE PIQUETAGE GENERAL, à l'échelle du 1/200^e. - ETABLISSEMENT DES PLANS INDIVIDUELS DE VENTE DES LOTS, EN 6 EXEMPLAIRES, à annexer aux actes de vente. - ETABLISSEMENT DES DOCUMENTS D'ARPENTAGE : a) Voirie et espaces communs b) Création des lots - FOURNITURES DES PLANS SUR : papier et CD ROM <i>*Facturation au prorata du nombre réel de lots</i></p>	<p>2 730,00 € HT</p>
<p>G - MISSION D'INGENIERIE - SUIVI DE CHANTIER - CERTIFICATS DE POSSIBILITE D'ALIMENTATION (EDF-France TELECOM-AEP) - DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES - ASSISTANCE APPOREE AU MAITRE DE L'OUVRAGE POUR LA PASSATION DES MARCHÉS DE TRAVAUX - DIRECTION DE L'EXECUTION DES TRAVAUX - DECOMPTE DES TRAVAUX - ASSISTANCE AU MAITRE D'OUVRAGE LORS DE LA RECEPTION - DOSSIER DES OUVRAGES EXECUTES 6,5% du montant des travaux selon estimation du Maître d'Œuvre</p>	
<p>OPTION 1 : I - CONTROLE ET REMISE EN PLACE DES BORNES APRES TRAVAUX DE 1ERE PHASE</p>	<p>500,00 € H.T</p>

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DÉCIDE DE CRÉER un lotissement dans le secteur du « FAVIC/VENEC »,

DÉNOMME ce lotissement : lotissement communal « DU VENEC »,

APPROUVE le plan d'aménagement annexé à la présente, sur la base de 7 lots, dont les surfaces sont comprises entre 350 et 590 m² comme indiqué sur le plan.

DECIDE la création d'un budget annexe pour ce lotissement, en 2012,

APPROUVE le choix du cabinet A&T ouest de Saint Pol de Léon, pour effectuer l'étude et la réalisation du permis d'aménager concernant ce projet de lotissement selon les missions définies ci-dessus,

DONNE POUVOIR au Maire pour signer la convention (réf SP0009 11 – novembre 2011) avec le cabinet A&T ouest sur les bases financières fixées par la dite convention,

DIT que la dépense relative au contrat signé avec le cabinet A&T Ouest sera inscrite au budget annexe lotissement communal « du venec », pour l'année 2012,

AUTORISE M. le maire à effectuer toutes les démarches administratives nécessaires et à signer toutes pièces correspondant à la création de ce lotissement,

AUTORISE le Maire à choisir un notaire, pour la réalisation de cette opération,

SOLLICITE le concours du syndicat d'électrification et du syndicat des eaux.

**Le Maire,
Bernard LE PORS**



**POUR EXTRAIT CONFORME
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SANTEC
Séance du 25 novembre 2011**

L'an deux mil onze, le 25 novembre 2011, le Conseil Municipal de SANTEC, s'est réuni en session ordinaire, conformément à la loi, sous la présidence de Monsieur Bernard LE PORS, Maire, dans le lieu ordinaire de ses séances.

Date de convocation :

18 novembre 2011

Date d'affichage :

28 novembre 2011

**Transmission le jour même à la préfecture
Nombre de conseillers en exercice : 19**

Étaient présents :

Bernard LE PORS
Henri LE GOFF
André JEZEQUEL
Marie-Ange LE STER
Jean-Marc TANGUY
Stéphane HANSMETZGER
Jean-Pierre RUMAYOR
Annie PRIGENT
Didier LE GAD
Jean-Louis BELLEC
Joseph CUEFF
Ronan PÉRON
Pascale DELVIGNE
Jean-Marc SANGANI
Françoise LE FUSTEC

Absents ayant donné procuration :

Jean-Claude LARRIEU
Julie MOAL
Emilie EVEN
Pascale DEPRAETRE

Mandataires

Henri LE GOFF
mandataire de :
Pascale DEPRAETRE

Didier LE GAD
mandataire de :
Emilie EVEN

Jean-Pierre RUMAYOR
mandataire de :
Jean-Claude LARRIEU

Bernard LE PORS
mandataire de :
Julie MOAL

Absent excusé :

A été élu secrétaire de séance :

Ronan PÉRON

DELIBERATION N°16

OBJET : FINANCES : REMISES EXCEPTIONNELLES SUR LE PRIX DES SEJOURS ORGANISES AU CAMPING MUNICIPAL DES DUNES AU MOIS D'AOUT PAR L'ASSOCIATION REVE DE MER.

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée délibérante, que durant le mois d'août, le bloc sanitaire du bas du camping municipal a subi des dégradations importantes ayant entraîné de sérieux dysfonctionnements et des nuisances pour l'accueil des groupes de campeurs encadrés par « l'association rêve de mer ».

Bernard LE PORS expose aux élus que compte tenu de la moindre prestation offerte en matière d'hygiène et de confort par le camping municipal, et au terme d'une discussion avec le directeur du centre « Rêve de Mer », il a été convenu d'un geste commercial de la part de la commune, sous la forme d'une diminution de 50% du montant des séjours encadrés par l'association « Rêve de Mer » durant le mois d'août, résumé comme ci-après :

N° devis	organisme en séjour	Montant initial du devis Euros TTC	Nouveau montant du séjour facturé après remise de 50%
N°47	ODVL	178.50	89.25
N°48	LOG'ADO	183.60	91.80
N°49	CR SPORT ADAPTE	288.50	144.25
N°50	LA FERME DE KERNIOL	674.30	337.15
N°51	Centre de Loisirs Penmarch	244.50	122.25
N°52	AFR de Guisseny	173.10	86.55
N°53	AVEL MOR service sésame	103.80	51.90
N°54	St Ouen des toits	188.40	94.20
TOTAL FACTURE		2 034.70	1 017.35

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

17 voix pour

1 contre (Joseph CUEFF)

1 abstention (Jean Marc SANGANI)

APPROUVE une réduction de 50% du coût des devis sus-indiqués, pour les séjours organisés au camping « municipal des Dunes » durant le mois d'août 2011, par l'association « Rêve de Mer »,

DIT que le montant total TTC de la facture qui sera adressée à l'association « Rêve de Mer » pour lesdits séjours s'élèvera à 1 017.35 Euros.

DECIDE de procéder à la télétransmission de tout ou partie des actes soumis au contrôle de légalité,

AUTORISE le maire à signer électroniquement les actes télétransmis,

DONNE son accord pour que le maire signe la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité avec la préfecture du Finistère représentant l'Etat à cet effet ;

DECIDE d'engager en relation avec les communes de la CCPL qui vont adhérer au dispositif de transmission par voie électronique des actes, une procédure de consultation de prestataires en vue de faire l'acquisition d'un certificat d'authentification, et de choisir « un tiers de confiance » intermédiaire entre la collectivité et la préfecture.

**Le Maire,
Bernard LE PORS**



**POUR EXTRAIT CONFORME
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SANTEC
Séance du 25 novembre 2011**

Date de convocation :

18 novembre 2011

Date d'affichage :

28 novembre 2011

**Transmission le jour
même à la préfecture**

**Nombre de conseillers
en exercice : 19**

Étaient présents :

Bernard LE PORS
Henri LE GOFF
André JEZEQUEL
Marie-Ange LE STER
Jean-Marc TANGUY
Stéphane HANSMETZGER
Jean-Pierre RUMAYOR
Annie PRIGENT
Didier LE GAD
Jean-Louis BELLEC
Joseph CUEFF
Ronan PÉRON
Pascale DELVIGNE
Jean-Marc SANGANI
Françoise LE FUSTEC

**Absents ayant donné
procuration :**

Jean-Claude LARRIEU
Julie MOAL
Emilie EVEN
Pascale DEPRAETRE

Mandataires

Henri LE GOFF
mandataire de :
Pascale DEPRAETRE

Didier LE GAD
mandataire de :
Emilie EVEN

Jean-Pierre RUMAYOR
mandataire de :
Jean-Claude LARRIEU

Bernard LE PORS
mandataire de :
Julie MOAL

Absent excusé :

**A été élu secrétaire de
séance :**

Ronan PÉRON

L'an deux mil onze, le 25 novembre 2011, le Conseil Municipal de SANTEC, s'est réuni en session ordinaire, conformément à la loi, sous la présidence de Monsieur Bernard LE PORS, Maire, dans le lieu ordinaire de ses séances.

DELIBERATION N°17

**OBJET : CAMPING DES DUNES : DELIBERATION PORTANT
RENOUVELLEMENT DE LA CONCESSION D'OCCUPATION PRECAIRE D'UN
TERRAIN DOMANIAL A USAGE DE CAMPING PAR AVENANT N°2.**

Vu l'avis favorable de la commission « *Administration générale, finances, gestion du personnel, communication interne* »,

Monsieur le Maire porte à la connaissance des élus :

- Par acte administratif en date du 3 juillet 1992, la commune était devenue bénéficiaire pour une durée de 9 ans d'une concession d'occupation temporaire du Domaine de l'Etat à usage de terrain de camping. La concession concerne un terrain de 4 hectares cadastré section AV n°137P.
- Par acte administratif du 8 juin 2001, ladite concession a été renouvelée pour une durée de 9 ans, à compter du 1^{er} janvier 2001, jusqu'au 31 décembre 2009.
- Cet acte a été prorogé jusqu'au 31 décembre 2010, par avenant n°1, en date du 14 janvier 2010.

Le Maire indique que l'ONF a proposé de proroger cette concession jusqu'au 31 décembre 2011, par avenant n°2 à l'acte du 8 juin 2001, en attendant la finalisation de la future convention établie sur les bases de la « nouvelle politique camping » mise en place par l'ONF.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

SE PRONONCE favorablement sur le renouvellement de la concession d'occupation temporaire du Domaine de l'Etat à usage de terrain de camping, jusqu'au 31 décembre 2011.

AUTORISE le Maire à signer l'avenant n°2 à la convention de concession,

DIT que les crédits nécessaires au paiement de la redevance annuelle seront inscrits aux budgets des exercices comptables correspondants pendant la durée de la concession.

**Le Maire,
Bernard LE PORS**



**POUR EXTRAIT CONFORME
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SANTEC
Séance du 25 novembre 2011**

Date de convocation :

18 novembre 2011

Date d'affichage :

28 novembre 2011

**Transmission le jour
même à la préfecture**

**Nombre de conseillers
en exercice : 19**

Étaient présents :

Bernard LE PORS
Henri LE GOFF
André JEZEQUEL
Marie-Ange LE STER
Jean-Marc TANGUY
Stéphane HANSMETZGER
Jean-Pierre RUMAYOR
Annie PRIGENT
Didier LE GAD
Jean-Louis BELLEC
Joseph CUEFF
Ronan PÉRON
Pascale DELVIGNE
Jean-Marc SANGANI
Françoise LE FUSTEC

**Absents ayant donné
procuration :**

Jean-Claude LARRIEU
Julie MOAL
Emilie EVEN
Pascale DEPRAETRE

Mandataires

Henri LE GOFF
mandataire de :
Pascale DEPRAETRE

Didier LE GAD
mandataire de :
Emilie EVEN

Jean-Pierre RUMAYOR
mandataire de :
Jean-Claude LARRIEU

Bernard LE PORS
mandataire de :
Julie MOAL

Absent excusé :

**A été élu secrétaire de
séance :**

Ronan PÉRON

L'an deux mil onze, le 25 novembre 2011, le Conseil Municipal de SANTEC, s'est réuni en session ordinaire, conformément à la loi, sous la présidence de Monsieur Bernard LE PORS, Maire, dans le lieu ordinaire de ses séances.

DELIBERATION N°18

OBJET : LOTISSEMENT TY DOUAR NEVEZ : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DANS LE CADRE D'UNE AIDE A L'ACCESSION SOCIALE A LA PROPRIETE – CONSORTS CARDINAL - TANGUY

Vu la délibération n°18 du conseil municipal du 25 mars 2010,

Vu l'avis favorable de la commission « *Administration générale, finances, gestion du personnel, communication interne* »,

Monsieur le Maire rappelle aux élus que par délibération susmentionnée, le conseil municipal a décidé de la mise en place d'une aide en faveur de l'accès social à la propriété dans le cadre du PTZ et en Appui du Pass-Foncier, réservée pour les ménages faisant construire une résidence principale dans le nouveau lotissement communal TY Douar Nevez, répondant aux conditions légales permettant de bénéficier de la majoration du prêt à taux zéro et du Pass-Foncier.

Bernard LE PORS indique que Monsieur Florian CARDINAL et Mademoiselle Caroline TANGUY, acquéreurs du lot n°10 du lotissement, ont eu un accord pour l'attribution d'un Pass Foncier.

Le premier magistrat, conformément aux dispositions de la délibération sus indiquée, propose donc que la commune leur octroie une subvention de 3 000.00 Euros.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE d'attribuer une subvention de 3 000.00 Euros à Monsieur Florian CARDINAL et Mademoiselle Caroline TANGUY, acquéreurs du lot n°10 du lotissement communal TY Douar Nevez.

DIT, que la construction étant désormais hors d'eau, le versement de la subvention pour le compte du foyer, va être fait directement au constructeur, la SA TRECOCAT, Zone Industrielle de Kerlouis 29870 LANNILIS, en déduction du prix de la construction.

PRECISE que la dépense sera imputée sur le Budget annexe « lotissement Ty Douar Nevez » article 6574.

**Le Maire,
Bernard LE PORS**



Date de convocation :

18 novembre 2011

Date d'affichage :

28 novembre 2011

Transmission le jour même à la préfecture

Nombre de conseillers en exercice : 19

Étaient présents :

Bernard LE PORS
Henri LE GOFF
André JEZEQUEL
Marie-Ange LE STER
Jean-Marc TANGUY
Stéphane HANSMETZGER
Jean-Pierre RUMAYOR
Annie PRIGENT
Didier LE GAD
Jean-Louis BELLEC
Joseph CUEFF
Ronan PÉRON
Pascale DELVIGNE
Jean-Marc SANGANI
Françoise LE FUSTEC

Absents ayant donné procuration :

Jean-Claude LARRIEU
Julie MOAL
Emilie EVEN
Pascale DEPRAETRE

Mandataires

Henri LE GOFF
mandataire de :
Pascale DEPRAETRE

Didier LE GAD
mandataire de :
Emilie EVEN

Jean-Pierre RUMAYOR
mandataire de :
Jean-Claude LARRIEU

Bernard LE PORS
mandataire de :
Julie MOAL

Absent excusé :

A été élu secrétaire de séance :

Ronan PÉRON

**POUR EXTRAIT CONFORME
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SANTEC
Séance du 25 novembre 2011**

L'an deux mil onze, le 25 novembre 2011, le Conseil Municipal de SANTEC, s'est réuni en session ordinaire, conformément à la loi, sous la présidence de Monsieur Bernard LE PORS, Maire, dans le lieu ordinaire de ses séances.

DELIBERATION N°19

OBJET : CCPL – DELIBERATION SUR LE RAPPORT DE LA COMMISSION D'ÉVALUATION DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION, SUITE AU TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE « TOURISME ».

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le Conseil Communautaire, lors de sa réunion du 23 juin 2010, a entériné le transfert d'une partie de la compétence « Tourisme ».

Il indique que la commission d'évaluation des transferts de charges de la C.C.P.L. s'est réunie le 11 octobre 2011 pour quantifier le transfert de ces compétences afin de permettre un juste calcul de l'attribution de compensation versée par la communauté de communes.

Bernard LE PORS, présente aux élus, le rapport de la commission d'évaluation et invite le conseil municipal à se prononcer sur cette évaluation.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
18 voix pour
1 contre (Jean Claude LARRIEU)**

SE PRONONCE FAVORABLEMENT sur le rapport de la commission d'évaluation des charges ci-annexé et sur le calcul de l'attribution de compensation.

**Le Maire,
Bernard LE PORS**



**POUR EXTRAIT CONFORME
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SANTEC
Séance du 25 novembre 2011**

Date de convocation :

18 novembre 2011

Date d'affichage :

28 novembre 2011

**Transmission le jour
même à la préfecture**

**Nombre de conseillers
en exercice : 19**

Étaient présents :

Bernard LE PORS
Henri LE GOFF
André JEZEQUEL
Marie-Ange LE STER
Jean-Marc TANGUY
Stéphane HANSMETZGER
Jean-Pierre RUMAYOR
Annie PRIGENT
Didier LE GAD
Jean-Louis BELLEC
Joseph CUEFF
Ronan PÉRON
Pascale DELVIGNE
Jean-Marc SANGANI
Françoise LE FUSTEC

**Absents avant donné
procuration :**

Jean-Claude LARRIEU
Julie MOAL
Emilie EVEN
Pascale DEPRAETRE

Mandataires

Henri LE GOFF
mandataire de :
Pascale DEPRAETRE

Didier LE GAD
mandataire de :
Emilie EVEN

Jean-Pierre RUMAYOR
mandataire de :
Jean-Claude LARRIEU

Bernard LE PORS
mandataire de :
Julie MOAL

Absent excusé :

**A été élu secrétaire de
séance :**

Ronan PÉRON

L'an deux mil onze, le 25 novembre 2011, le Conseil Municipal de SANTEC, s'est réuni en session ordinaire, conformément à la loi, sous la présidence de Monsieur Bernard LE PORS, Maire, dans le lieu ordinaire de ses séances.

DELIBERATION N°20

OBJET : MARCHES PUBLICS – GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LE MARCHÉ « SIGNALÉTIQUE VERTICALE ROUTIERE ».

Vu l'avis favorable de la commission « *Administration générale, finances, gestion du personnel, communication interne* ,

Vu l'avis favorable de la commission « *Travaux, urbanisme, intercommunalité, équipement, services techniques* ,

Vu le dossier élaboré en collaboration avec la communauté des communes du pays léonard en vue de constituer un groupement de commandes entre communes membres,

Monsieur le Maire expose :

Dans un souci de rationalité, d'efficacité et de sécurité juridique, il a été proposé d'avoir recours à un groupement de commandes qui vise tout à la fois à permettre de globaliser les quantités à mettre en œuvre pour chaque collectivité, et constituer ainsi une offre plus attractive au plan concurrentiel avec des effets d'économies d'échelle et de mutualiser les procédures de passation s'agissant des prestations suivantes :

- Marché public pour la commande de « signalétique verticale routière »,

Les modalités de fonctionnement du groupement ont été définies par une convention qui prévoit notamment que chaque membre s'engage à signer avec le cocontractant retenu un marché à hauteur de ses besoins propres, tels qu'il les a préalablement déterminés.

Les marchés s'exécutent ensuite séparément.

Le Maire rappelle que la commission d'appel d'offres du groupement est constituée d'un représentant de la commission d'appel d'offres de chacune des communes choisi parmi ses membres ayant voix délibérative.

- André JEZEQUEL a été désigné comme délégué titulaire en qualité de représentant de la commission d'appel d'offres de la commune à la commission d'appel d'offres du groupement.
- Joseph CUEFF a été désigné comme délégué en qualité de suppléant du délégué titulaire à la commission d'appel d'offres du groupement.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE le recours à cette procédure de commande pour le marché « signalétique verticale routière »,

AUTORISE le Maire à signer la convention constitutive du groupement,

ENTERINE le choix de la Commission d'appels d'offres du groupement de retenir la Société LACROIX SIGNALISATION comme attributaire du marché,

AUTORISE le Maire à signer le marché « signalétique verticale routière » avec la Société LACROIX SIGNALISATION, attributaire du marché.

**Le Maire,
Bernard LE PORS**



**POUR EXTRAIT CONFORME
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SANTEC
Séance du 25 novembre 2011**

Date de convocation :

18 novembre 2011

Date d'affichage :

28 novembre 2011

Transmission le jour même à la préfecture

Nombre de conseillers en exercice : 19

Étaient présents :

Bernard LE PORS
Henri LE GOFF
André JEZEQUEL
Marie-Ange LE STER
Jean-Marc TANGUY
Stéphane HANSMETZGER
Jean-Pierre RUMAYOR
Annie PRIGENT
Didier LE GAD
Jean-Louis BELLEC
Joseph CUEFF
Ronan PÉRON
Pascale DELVIGNE
Jean-Marc SANGANI
Françoise LE FUSTEC

Absents avant donné procuration :

Jean-Claude LARRIEU
Julie MOAL
Emilie EVEN
Pascale DEPRAETRE

Mandataires

Henri LE GOFF
mandataire de :
Pascale DEPRAETRE

Didier LE GAD
mandataire de :
Emilie EVEN

Jean-Pierre RUMAYOR
mandataire de :
Jean-Claude LARRIEU

Bernard LE PORS
mandataire de :
Julie MOAL

Absent excusé :

A été élu secrétaire de séance :

Ronan PÉRON

L'an deux mil onze, le 25 novembre 2011, le Conseil Municipal de SANTEC, s'est réuni en session ordinaire, conformément à la loi, sous la présidence de Monsieur Bernard LE PORS, Maire, dans le lieu ordinaire de ses séances.

DELIBERATION N°21

OBJET : TRAVAUX : EFFACEMENT DES RESEAUX RUE DU LIORS MEUR ET RUE DE KERABRET

Vu l'avis favorable de la commission « *Administration générale, finances, gestion du personnel, communication interne* »,

Vu l'avis favorable de la commission « *Travaux, urbanisme, intercommunalité, équipement, services techniques* » en date du 26 mai 2011,

Vu la délibération n°6 du 22 octobre 2008, portant délégations consenties au maire par le Conseil Municipal,

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de mise en souterrain des réseaux basse tension, éclairage public et Télécommunication « rue de Liors Meur et rue de kerabret ».

L'estimation des dépenses se monte à :

- | | |
|--|---------------------|
| • Réseau B.T. | 65 243.31 € HT |
| • Eclairage public | 38 683.35 € HT |
| • Réseau télécommunication (génie civil) | 21 890.12 € HT |
| • Réseau télécommunication (câblage et dépose) | <i>pour mémoire</i> |

Soit un total de 125 816.78 € H.T.

Le Maire indique que le financement peut s'établir comme suit :

- Subvention PAMELA ou SDEF
- Syndicat Intercommunal d'Electrification de CLEDER
- La commune pour le reste

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ACCEPTE le projet de réalisation des travaux de mise en souterrain BT, EP et France Télécom pour un montant de 125 816.78 € Euros hors taxes,

ACCEPTE le plan de financement proposé par le maire,

SOLLICITE la subvention, pour la basse tension, du Syndicat Départemental d'Energie du Finistère au titre du SDEF ou du PAMELA.

SOLLICITE l'inscription des travaux au programme 2011 du syndicat d'électrification de CLEDER.

DECIDE de réaliser ce programme d'opération avec l'échéancier suivant :
- Travaux Courant 2012.

**Le Maire,
Bernard LE PORS**



**POUR EXTRAIT CONFORME
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SANTEC
Séance du 25 novembre 2011**

Date de convocation :

18 novembre 2011

Date d'affichage :

28 novembre 2011

Transmission le jour même à la préfecture

Nombre de conseillers en exercice : 19

Étaient présents :

Bernard LE PORS
Henri LE GOFF
André JEZEQUEL
Marie-Ange LE STER
Jean-Marc TANGUY
Stéphane HANSMETZGER
Jean-Pierre RUMAYOR
Annie PRIGENT
Didier LE GAD
Jean-Louis BELLEC
Joseph CUEFF
Ronan PÉRON
Pascale DELVIGNE
Jean-Marc SANGANI
Françoise LE FUSTEC

**Absents avant donné
procuration :**

Jean-Claude LARRIEU
Julie MOAL
Emilie EVEN
Pascale DEPRAETRE

Mandataires

Henri LE GOFF
mandataire de :
Pascale DEPRAETRE

Didier LE GAD
mandataire de :
Emilie EVEN

Jean-Pierre RUMAYOR
mandataire de :
Jean-Claude LARRIEU

Bernard LE PORS
mandataire de :
Julie MOAL

Absent excusé :

**A été élu secrétaire de
séance :**

Ronan PÉRON

L'an deux mil onze, le 25 novembre 2011, le Conseil Municipal de SANTEC, s'est réuni en session ordinaire, conformément à la loi, sous la présidence de Monsieur Bernard LE PORS, Maire, dans le lieu ordinaire de ses séances.

DELIBERATION N°22

**OBJET : TRAVAUX : REMPLACEMENT DU MATERIEL D'ECLAIRAGE PUBLIC –
TRANCHE N°1 PROGRAMME 2011**

Vu l'avis favorable de la commission « *Administration générale, finances, gestion du personnel, communication interne* »,

Vu l'avis favorable de la commission « *Travaux, urbanisme, intercommunalité, équipement, services techniques* »,

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée délibérante que la commune s'est rapprochée du Syndicat Départemental d'Energie du Finistère afin de réaliser un diagnostic de l'éclairage public de Santeac. Les résultats de cette analyse font apparaître les préconisations suivantes :

- Nécessité de la mise en place d'horloges astronomiques sur toutes les armoires, dans le but d'harmoniser et de mieux contrôler le temps de fonctionnement des armoires de commande.
- Remplacement de 60% des luminaires (soit 215 luminaires) qui sont vétustes ou présentent des performances photométriques médiocres. Ce sont principalement les luminaires équipés de lampes « ballon fluorescent ».

L'ensemble des travaux permettrait selon le SDEF une économie de 23% par rapport à la consommation actuelle. Compte tenu du coût des travaux et du temps de retour sur investissement relativement long, le Maire indique que la réalisation des investissements sera effectuée en plusieurs tranches de travaux.

Le Maire indique qu'il a reçu du SIE de Cléder l'estimation de la participation communale pour le renouvellement du matériel d'éclairage public tranche n°1.

Il indique que le coût des travaux pour cette 1^{er} tranche s'élève à 25 864.62 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE la réalisation du renouvellement du matériel d'éclairage public Tranche n°1, programme 2011, proposée par le SDEF, (Soit la rénovation de 22 lanternes type « Logo » et de 37 lanternes de type « Falgo », ainsi que la rénovation des commandes EP n°s c7, c12, c13, c25 et c26),

AUTORISE le maire à signer le devis correspondant,

DIT que la dépense d'un montant de 25 864.62 €uros, part communale, sera imputée au budget de l'exercice correspondant.

**Le Maire,
Bernard LE PORS**



Date de convocation :

18 novembre 2011

Date d'affichage :

28 novembre 2011

Transmission le jour même à la préfecture

Nombre de conseillers en exercice : 19

Étaient présents :

Bernard LE PORS
Henri LE GOFF
André JEZEQUEL
Marie-Ange LE STER
Jean-Marc TANGUY
Stéphane HANSMETZGER
Jean-Pierre RUMAYOR
Annie PRIGENT
Didier LE GAD
Jean-Louis BELLEC
Joseph CUEFF
Ronan PÉRON
Pascale DELVIGNE
Jean-Marc SANGANI
Françoise LE FUSTEC

Absents avant donné procuration :

Jean-Claude LARRIEU
Julie MOAL
Emilie EVEN
Pascale DEPRAETRE

Mandataires

Henri LE GOFF
mandataire de :
Pascale DEPRAETRE

Didier LE GAD
mandataire de :
Emilie EVEN

Jean-Pierre RUMAYOR
mandataire de :
Jean-Claude LARRIEU

Bernard LE PORS
mandataire de :
Julie MOAL

Absent excusé :

A été élu secrétaire de séance :

Ronan PÉRON

**POUR EXTRAIT CONFORME
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SANTEC**

Séance du 25 novembre 2011

L'an deux mil onze, le 25 novembre 2011, le Conseil Municipal de SANTEC, s'est réuni en session ordinaire, conformément à la loi, sous la présidence de Monsieur Bernard LE PORS, Maire, dans le lieu ordinaire de ses séances.

DELIBERATION N°23

OBJET : URBANISME : DELIBERATION PORTANT AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LA VENTE DE LOGEMENTS LOCATIFS PAR HABITAT 29

Monsieur le Maire expose aux membres de l'assemblée délibérante que le Bureau du Conseil d'Administration d'HABITAT 29, dans le cadre de son Plan Stratégique de Patrimoine, a décidé de mettre en vente les 3 Pavillons du secteur de la Commune de Santeac référencés ci-après :

Adresse : Rue Perrugant

Nombre de Logements : 3 Pavillons (N°94 -104 -106) de Type 3

Il indique que comme le prévoit la réglementation en la matière, l'avis du Maire de la commune doit être recueilli avant la poursuite de la procédure engagée par Habitat 29 pour la mise en vente de ces logements.

Le Prix de vente de chaque pavillon sera fixé par le Bureau du Conseil d'Administration d'Habitat 29 sur la base de l'évaluation faite par le Service des Domaines compte tenu des considérations liées à la volonté de faciliter l'accession sociale à la propriété.

Il est précisé que tout locataire souhaitant demeurer dans son pavillon en cet qualité, est libre de son choix et reste prioritaire pour en faire l'achat à tout moment.

Vu la décision favorable du Bureau du Conseil d'Administration d'Habitat 29,

Considérant les conditions de mise en vente énoncées ci-dessus tenant au caractère social de ces cessions,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE d'émettre une avis favorable concernant la Vente de ces logements.

**Le Maire,
Bernard LE PORS**



Date de convocation :

18 novembre 2011

Date d'affichage :

28 novembre 2011

Transmission le jour même à la préfecture

Nombre de conseillers en exercice : 19

Étaient présents :

Bernard LE PORS
Henri LE GOFF
André JEZEQUEL
Marie-Ange LE STER
Jean-Marc TANGUY
Stéphane HANSMETZGER
Jean-Pierre RUMAYOR
Annie PRIGENT
Didier LE GAD
Jean-Louis BELLEC
Joseph CUEFF
Ronan PÉRON
Pascale DELVIGNE
Jean-Marc SANGANI
Françoise LE FUSTEC

Absents avant donné procuration :

Jean-Claude LARRIEU
Julie MOAL
Emilie EVEN
Pascale DEPRAETRE

Mandataires

Henri LE GOFF
mandataire de :
Pascale DEPRAETRE

Didier LE GAD
mandataire de :
Emilie EVEN

Jean-Pierre RUMAYOR
mandataire de :
Jean-Claude LARRIEU

Bernard LE PORS
mandataire de :
Julie MOAL

Absent excusé :

A été élu secrétaire de séance :

Ronan PÉRON

**POUR EXTRAIT CONFORME
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SANTEC**

Séance du 25 novembre 2011

L'an deux mil onze, le 25 novembre 2011, le Conseil Municipal de SANTEC, s'est réuni en session ordinaire, conformément à la loi, sous la présidence de Monsieur Bernard LE PORS, Maire, dans le lieu ordinaire de ses séances.

DELIBERATION N°24

OBJET : FINANCES : DELIBERATION PORTANT ACCEPTATION DE LA REDEVANCE 2011 POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LES OUVRAGES DE DISTRIBUTION DE GAZ NATUREL

Vu l'avis favorable de la commission « *Administration générale, finances, gestion du personnel, communication interne* »,

Monsieur le Maire rappelle aux élus que la commune est desservie en gaz naturel, et qu'elle perçoit à ce titre, de GrDF (Gaz réseau Distribution de France), une redevance d'occupation du domaine public pour les ouvrages de distribution de gaz naturel.

Bernard LE PORS indique que GrDF a calculé au regard du linéaire de canalisations sises sur la commune (9 604 m dont 8 921 m en domaine communal, le reste sous voie départementale) la redevance due au titre de l'année 2011. Le montant est fixé à 445.63 Euros.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE le versement de cette redevance de 445.63 Euros à la commune, par GrDF,

AUTORISE le Maire à émettre le titre de recette correspondant,

DIT que la recette sera imputée au budget de la commune à l'exercice correspondant. nant au caractère social de ces cessions,

**Le Maire,
Bernard LE PORS**